



INFORMATION RIVERAINS FISE 2023

Circulation et stationnement

À l'occasion du FISE 2023 qui aura lieu dans votre quartier du 17 au 21 mai, certaines mesures ont été prises pour assurer la bonne organisation de la manifestation et la sécurité de tous.

Vous trouverez dans ce document les arrêtés et une carte synthétique.

Arrêtés

À compter du 24/04/2023 et jusqu'au 13/05/2023, la **circulation et le stationnement des véhicules est interdit**: Avenue du Pirée, du Pont Jean Zuccarelli jusqu'à la Place Jean Bène et pour ce même sens.

À compter du 24/04/2023 et jusqu'au 06/06/2023, la **circulation et le stationnement des véhicules est interdit**: Rue des États Généraux, Rue Vendémiaire, de la Place Christophe Colomb jusqu'à la Rue Frimaire, Rue Nivose et Rue Frimaire, de la Rue Vendémiaire jusqu'à Allée Capitaine Dreyfus.

À compter du 24/04/2023 et jusqu'au 06/06/2023, la **circulation des véhicules est interdite**: Place du Père Louis.

À compter du 24/04/2023 et jusqu'au 06/06/2023, le **stationnement des véhicules est interdit**: Avenue de Boirargues, de la Rue des États Généraux jusqu'à la Rue Nivose sur toutes les places de stationnement et Avenue du Pirée.

À compter du 24/04/2023 et jusqu'au 06/06/2023, une **déviati on est mise en place pour tous les véhicules**. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant: Place Christophe Colomb, Avenue de Boirargues, Rue Brumaire.

À compter du 24/04/2023 et jusqu'au 06/06/2023, une **déviati on est mise en place pour tous les véhicules**. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant: Chemin de Moularès, Rue du Moulin des Sept Cans, Avenue Albert Dubout, Quai Laurens Place Faulquier.

À compter du 01/05/2023 et jusqu'au 22/05/2023, la **circulation des véhicules est interdite**: Rue de Rhodes.

À compter du 03/05/2023 et jusqu'au 08/05/2023, le **stationnement des véhicules est interdit**: Rue de Rhodes côté Pont Juvénal (Montpellier).

À compter du 08/05/2023 et jusqu'au 26/05/2023, le **stationnement des véhicules est interdit**: Avenue du Pirée sur le parking contiguë avec la rue de Rhodes.

À compter du 08/05/2023 et jusqu'au 26/05/2023, la **circulation des véhicules est interdite**: Avenue du Pirée, de la Rue de Rhodes jusqu'à la Place Jean Bène et Chemin des Barques, de l'Avenue des Droits de l'Homme jusqu'à la Place Jean Bène.

À compter du 13/05/2023 et jusqu'au 25/05/2023, le **stationnement des véhicules est interdit de 20h à 0h**: Place Georges Frêche des deux côtés des racks à vélos.

À compter du 14/05/2023 et jusqu'au 06/06/2023, la **circulation des véhicules est interdite**: Avenue du Pirée, du Pont Jean Zuccarelli jusqu'à la Place Jean Bène.

À compter du 15/05/2023 et jusqu'au 06/06/2023, le **stationnement des véhicules est interdit**: Avenue de Boirargues, de la Place Christophe Colomb jusqu'à la Rue Frimaire sur toutes les places de stationnement.

À compter du 16/05/2023 et jusqu'au 06/06/2023, le **stationnement des véhicules est interdit**: Esplanade de l'Europe et Place du Père Louis sur le parking PL.

À compter du 16/05/2023 et jusqu'au 22/05/2023, la **circulation et le stationnement des véhicules est interdit**: Boulevard des Consuls de Mer, de la Place Jean Bène jusqu'à l'Avenue des Droits de l'Homme.

À compter du 16/05/2023 et jusqu'au 22/05/2023, une **déviati on est mise en place** pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant: Avenue des Droits de l'Homme, Chemin de Moularès, Place Faulquier.

À compter du 16/05/2023 et jusqu'au 22/05/2023, le **stationnement des véhicules est interdit et la vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 20 km/h**: Boulevard des Consuls de Mer, du Chemin de Moularès jusqu'à l'Avenue des Droits de l'Homme.
Durant cette période la circulation des véhicules sera inversée.

À compter du 16/05/2023 et jusqu'au 22/05/2023, une **déviati on est mise en place pour tous les véhicules**. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant: Boulevard des Consuls de Mer, Chemin de Moularès, Place Faulquier, Avenue du Pont Juvénal.

À compter du 16/05/2023 et jusqu'au 22/05/2023, la **vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 20 km/h**: Avenue des Droits de l'Homme, du Chemin de Moularès jusqu'au Boulevard des Consuls de Mer.
Durant cette période la circulation des véhicules sera inversée.

À compter du 16/05/2023 et jusqu'au 22/05/2023, la **circulation et le stationnement des véhicules est interdit**: Place Jean Bène et Chemin de Moularès, de la Rue du Moulin des Sept Cans jusqu'à l'Avenue des Droits de l'Homme.

À compter du 16/05/2023 et jusqu'au 22/05/2023, une **déviati on est mise en place pour tous les véhicules**. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant: Avenue Raymond Dugrand, Avenue Théroigne de Méricourt, Rue des Acconiers, Avenue Germaine Tillion, Avenue du Professeur Étienne Antonelli.

À compter du 17/05/2023 et jusqu'au 21/05/2023, le **stationnement des véhicules est interdit**: Place du Père Louis sur le parking des véhicules légers.

À compter du 17/05/2023 et jusqu'au 22/05/2023, la **circulation des véhicules est interdite**: Avenue Marie de Montpellier du côté pair, de la Rue Messidor jusqu'à l'Avenue du Pirée et Avenue du Professeur Étienne Antonelli, de la Rue du Moulin des Sept Cans jusqu'au Pont Jean Zuccarelli et Avenue Marie de Montpellier.

À compter du 17/05/2023 et jusqu'au 22/05/2023, une **déviati on est mise en place pour tous les véhicules**. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant: Avenue Germaine Tillion, Rue du Moulin des Sept Cans, Rue Michel Trocmé, Place des Patriotes, Allée du Tiers Etat, Chemin de Moularès, Place Faulquier, Avenue du Pont Juvénal.

Berges du Lez:

- Occupation du domaine public du 17 au 21 mai 2023 de 10h à 21h (montage le 24 avril 2023 et démontage le 06 juin 2023).
- Les 18, 19 et 20 mai 2023: de 10h à minuit.

Place Georges Frêche:

- Occupation du domaine public du 17 au 21 mai 2023 de 10h à 21h (montage le 13 mai 2023 et démontage le 25 mai 2023).
- Les 18, 19 et 20 mai 2023: de 10h à minuit.

Retrouvez toutes les informations circulations / accès sur montpellier.fr

Retrouvez toutes les informations sur l'événement sur www.fise.fr/fr



